Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_21-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 4

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS
Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Maxime DUMOULIN, Henri ALLOY

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_21-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 24 juin 2026** **Rapporteur : Mme IMBERT**

Conseil municipal

Délibération

21 - Vie associative - Subvention 2025 (exceptionnelle) - Modification / Associations multisectorielles - Subvention 2026 (aide à l'emploi associatif) - Modification / Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2ème tranche

Exposé des motifs

Chaque année, la Ville accorde des subventions de fonctionnement et exceptionnelles à des associations locales dont les actions et activités contribuent à la vie du territoire. Elle soutient également des projets ponctuels ou des événements portés par ces associations, en fonction de leur adéquation avec les priorités municipales.

1 - Subvention 2025 (exceptionnelle) – Modification

Lors du Conseil municipal du 13 octobre 2025, une subvention exceptionnelle d'investissement de 800 € a été votée en faveur de l'association Sors tes moutons, destinée à l'achat de tables et de chaises pour l'organisation de ses évènements.

L'association a finalement acquis :

- des bancs et une table pour un montant total de 248 € ;
- un barnum d'une valeur de 679 €.

Ces achats, justifiés par les pièces fournies, sont tous destinés à l'organisation des événements et actions de l'association.

Il est proposé de modifier l'objet de la subvention exceptionnelle d'investissement afin d'y intégrer l'achat du barnum, permettant ainsi à l'association Sors tes moutons de bénéficier pleinement de la subvention de 800 € initialement votée.

2 - Associations multisectorielles - Subvention 2026 (aide à l'emploi associatif) – Modification

Une erreur de calcul, résultant du retard de transmission par l'association Comité des quartiers de la Croix Saint-Lambert des pièces justificatives, a été identifiée dans la délibération n° 31 du Conseil municipal du 9 février 2026. Cette erreur concerne la subvention d'aide à l'emploi pour l'année 2026, attribuée au poste d'éducateur à l'environnement. Afin de respecter le montant global alloué de 12 500 €, et compte tenu du versement déjà effectué à hauteur de 10 513 €, il est proposé de procéder à l'ajustement du solde restant à verser, fixé à 1 987 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_21-DE

3 - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) – 2ème tranche

Lors de sa séance du 9 février 2026, le Conseil municipal a attribué une première tranche de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations locales, au titre de l'année 2026.

Dans le prolongement, il est proposé de procéder à l'attribution d'une seconde tranche de subventions au bénéfice d'associations dont les projets s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de la Ville :

- les subventions de fonctionnement telles que figurant au tableau ci-annexé, pour un montant total de **3 610 € ;**
- les subventions exceptionnelles telles que figurant au tableau ci-annexé pour un montant total de **7 000 €.**

Les propositions de subventions qui sont soumises prennent notamment en compte :

- les aides en nature attribuées aux associations logées ;
- la situation financière des associations.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 21 du Conseil municipal du 25 octobre 2016, portant reconduction de l'aide financière à l'ensemble des emplois associatifs locaux soutenus en partenariat avec le Conseil départemental ;

Vu la délibération n° 6 du Conseil municipal du 31 mars 2025 relative à l'attribution des subventions 2025 aux associations multisectorielles et approuvant les termes des conventions d'objectifs et de moyens 2025-2028 signées avec les associations l'Amicale laïque Saint-Brieuc, l'AS Ginglin Cesson, le Club olympique briochin, le Comité des quartiers de la Croix Saint-Lambert, le Cercle Croix Saint-Lambert, la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor, la MJC du Plateau et Unvsti ;

Vu la délibération n° 18 du Conseil municipal du 13 octobre 2025 relative à l'attribution de la troisième tranche de subventions aux associations ;

Vu la délibération n° 19 du Conseil municipal du 13 octobre 2025 relative à l'approbation de modèles de convention pluriannuelle de financement d'emplois associatifs locaux ;

Vu la délibération n° 20 du Conseil municipal du 15 décembre 2025 relative à l'attribution d'acomptes de subventions en faveur d'associations briochines ;

Vu la délibération n° 31 du Conseil municipal du 9 février 2026 relative à l'attribution d'une première tranche de subventions de fonctionnement, exceptionnelles et aide à l'emploi associatif aux associations multisectorielles et autres associations au titre de l'année 2026 ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_21-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

1 - Subvention 2025 (exceptionnelle) – Modification

APPROUVE la modification de l'objet de la subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **800 €** allouée à l'association Sors tes moutons, afin d'y intégrer l'achat d'un barnum.

2 - Associations multisectorielles - Subvention 2026 (aide à l'emploi associatif) – Modification

APPROUVE la modification du solde à verser de 1 987 € relatif au soutien global de 12 500 € pour le poste d'éducateur à l'environnement attribuée à l'association du Comité des quartiers de la Croix Saint-Lambert.

3 - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) – 2ème tranche

DÉCIDE l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de **3 610 €,** conformément au tableau ci-annexé.

DÉCIDE l'attribution de subventions exceptionnelles pour un montant total de **7 000 €,** conformément au tableau ci-annexé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 37	Pouvoirs : 4	Total : 41	Exprimés : 38
Voix Pour : 31	Voix Contre : 7	Abstentions : 3	

Votes contre : Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Pierre-Yves THOMAS

Abstentions : Didier LE BUHAN, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)